

PROCES VERBAL du conseil municipal
De la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS
Séance du lundi 27 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 27 AVRIL, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	21/04/2021
Présents :	22	Date d'affichage :	21/04/2021
Votants :	22	Date de publication :	03/05/2021

Etaient présents :

Mesdames AGUIAR Géraldine, BELMONTE Sophie, DECHANOZ Sylvie; DEVELAY Fabienne, FRANCO Maëlle, GARNIER Sophie, GEORGES Corinne, HABLIZIG Karine, TIRANNO Gina ; Messieurs BEKHIT Thierry, DESCAMPS Gil ; DI CIOCCIO Piéto ; DUHAMEL Gaël, GRAUSI Jérôme; KJAN Sylvain, MARTELIN Yves ; MOLLARD Yoann, REIX Stéphane, ROMANOTTO Nicolas.

Etaient absents excusés : LEROUX Aurélie (arrivée à 19 h 50); NESMOZ David (pouvoir à G. Duhamel), SAETERO Sodedad (pouvoir à Y. Martelin),

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

Monsieur le Maire précise que ce conseil municipal est délocalisé dans la salle carrelée en raison des conditions sanitaires et précise qu'il a lieu sans public mais remercie les personnes qui suivent les débats en direct ou en replay sur la page Facebook.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 appelle des observations. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

DELIBERATION n° 2020-00	DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
--------------------------------	---

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations données à Monsieur Jérôme GRAUSI, Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT par délibérations n° 2020-32 du 22 juin 2020

↳ **Décision n° 2021-03 du 16/04/2021**

Considérant les dommages relevés lors des expertises des 30 octobre 2019 et 18 novembre 2020,

Considérant les accords des assurances des différents partis,

Considérant la proposition de l'entreprise EVOLU BOIS HABITAT pour le remplacement de la toiture des deux pans en poly tuiles existants par une couverture en bac acier,

Le Maire décide d'accepter les remboursements des assurances qui se détaillent comme suit :

SMACL : Dommages consécutifs9 456.80 €
SMACL : Franchise1 150.00 €

Soit un total de remboursement des assurances de :10 606.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

↳ **PREND ACTE** des décisions n° 2021-03 à 2021-03 de l'exercice 2021

Monsieur le Maire demande ensuite l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour. La première délibération permettra de ne pas avoir la deuxième.

La première concerne un rajout sur la délibération du 22/06/2020 qui fixe les pouvoirs du Maire. Dans cette délibération il y a un point qui me donne la possibilité de conclure et réviser le louage de chose pour une durée n'excédant pas neuf ans, mais je ne peux donner congés aux contrats de louage.

Dans la deuxième délibération, il s'agit de ne pas renouveler le bail rural consenti à l'EARL des Platanes. Pour rappel, on le verra lorsqu'on arrivera à la délibération, il s'agit d'un bail qui était précaire et qui a été requalifié par le Tribunal en bail rural et dont le terme est le 30/10/2022. Pour notifier un congé à une société ou un agriculteur, il faut le faire 18 mois à l'avance, ce qui nous amène donc au 30/04/2021.

C'est pour cette raison que je demande au conseil d'ajouter cette délibération puisqu'on est le 27/04/2021 et que nous sommes encore bons pour signifier le non renouvellement du bail.

Monsieur Thierry BEKHIT dit que pour résilier un bail rural, il faut qu'il y ait une clause derrière de ce que va devenir le terrain, il ne peut pas être résilié comme cela. Comme nous n'avons pas traité le dossier, nous nous y opposons, comme nous le donne le droit à l'article 2121-13 puisque nous n'avons pas eu avant le projet et que nous n'avons pas pu l'étudier.

Après avoir pris note de l'opposition à ajouter ces deux délibérations, Monsieur Jérôme GRAUSI passe donc à l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé.

DELIBERATION n° 2021-036	ADMINISTRATION Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
---------------------------------	---

Rapporteur : M. Jérôme GRAUSI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu et accepté la démission de Monsieur Jérôme TORRES en date du 31 mars 2021.

Monsieur Rémy DESHAYS, 19^{ème} sur la liste des élections municipales de mars 2020 a été désigné remplaçant de droit en tant que conseiller municipal.

Monsieur Rémy DESHAYS a, par courrier du 15 avril 2021 démissionné du poste de conseiller municipal.

Madame Sylviane NOUET, 20^{ème} sur la liste des élections municipales de mars 2020 a été désignée remplaçante de droit en que conseillère municipale et a accepté le poste vacant.

Elle succède donc à Monsieur Jérôme TORRES dans les commissions qu'il occupait, à savoir :

- Commission Urbanisme et PLU (titulaire)
- Commission Vie Associative, patrimoine et culture (titulaire)
- Commission Révision des Listes électorales

Le conseil municipal,

- ✓ **PREND ACTE** de l'installation de Madame Sylviane NOUET, Conseillère municipale au 15/04/2021 en remplacement de Monsieur Jérôme TORRES, démissionnaire, puis de Monsieur Rémy DESHAYS, démissionnaire
- ✓ **PREND ACTE** du tableau du Conseil Municipal rectifié au 15/04/2021 ci annexé.

DÉPARTEMENT
ISERE

ARRONDISSEMENT
LA TOUR DU PIN

Effectif légal du
conseil municipal
23

COMMUNE :
ST ROMAIN DE JALIONAS

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
(art. L. 2121-1 du code général des collectivités
CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	GRAUSI Jérôme	25/05/1979	15/03/2020	504
1 ^{ère} Adjointe	Mme	LEROUX Aurélie	13/10/1982	15/03/2020	504
2 ^{ème} Adjoint	M.	NESMOZ David	02/04/1982	15/03/2020	504
3 ^{ème} Adjointe	Mme	DECHANOZ Sylvie	06/05/1961	15/03/2020	504
4 ^{ème} Adjoint	M.	ROMANOTTO Nicolas	14/09/1974	15/03/2020	504
5 ^{ème} Adjointe	Mme	MARIANO – TIRANNO Gina	28/03/1960	15/03/2020	504
6 ^{ème} Adjoint	M.	MARTELIN Yves	06/06/1969	15/03/2020	504
Conseiller municipal	M.	DI CIOCCIO Pietro	14/10/1953	15/03/2020	504
Conseillère municipale	Mme	GEORGES Corinne	17/04/1970	15/03/2020	504
Conseiller municipal	Mme	DEVELAY Fabienne	25/05/1970	15/03/2020	504
Conseillère municipale	Mme	YAGMOURIAN Karine	04/09/1973	15/03/2020	504
Conseillère municipale	Mme	SAETERO Soledad	01/04/1981	15/03/2020	504

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Conseillère municipale	Mme	MANENTI Sophie	23/03/1983	15/03/2020	504
Conseiller municipal	M.	KJAN Sylvain	18/02/1984	15/03/2020	504
Conseiller municipal	M.	MOLLARD Yoann	18/09/1984	15/03/2020	504
Conseiller municipal	M.	DUHAMEL Gaël	29/03/1985	15/03/2020	504
Conseillère municipale	Mme	FRANCO Maëlle	07/03/2002	15/03/2020	504
Conseiller municipal	M.	BEKHIT Thierry	17/07/1962	15/03/2020	493
Conseiller municipal	M.	DESCAMPS Gil	08/12/1966	15/03/2020	493
Conseiller municipal	M.	REIX Stéphane	21/07/1969	15/03/2020	493
Conseillère municipale	Mme	SOUTO AGUIAR Géraldine	30/12/1969	15/03/2020	493
Conseillère municipale	Mme	GARNIER-MICHELIN Sophie	10/04/1970	15/03/2020	493
Conseillère municipale	Mme	NOUET Sylviane		15/04/2021	504

Monsieur Jérôme GRAUSI en profite pour préciser que les membres de la commission de révision des listes électorales vont bientôt recevoir une convocation puisque nous sommes en période électorale en prévision des élections Départementales et Régionales.

DELIBERATION n° 2021-037	RESSOURCES HUMAINES Contrats à durée déterminée pour des jeunes pendant l'été 2021 pour remplacement aux services techniques
---------------------------------	--

Rapporteur : Gaël DUHAMEL

Afin que les employés en poste puissent prendre leurs congés d'été, il est nécessaire de prendre des jeunes en remplacement.

Vu les 13 candidatures reçues de la part de jeunes habitant la commune,
Considérant que les charges de personnels sont très élevées,

le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Par : 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENSIONS

- ☞ **DECIDE** de ne retenir que **4 jeunes** comme en 2019 sur la base de l'arrivée chronologique des candidatures, pour la période allant du **5 juillet 2021** au **3 septembre 2021, soit 9 semaines pour 4 périodes**
- ☞ **AUTORISE** le Maire à faire des contrats à durée déterminée pour ces jeunes qui travailleront en qualité d'adjoints techniques au service technique, par périodes de 3 semaines qui seront précisées dans leur contrats de travail.
- ☞ **DIT** qu'ils seront rémunérés suivant le nombre d'heures effectuées par rapport à l'indice brut 354 majoré 330 (ou SMIC horaire en vigueur si plus favorable) et percevront l'indemnité de congés payés.

DELIBERATION n° 2021-038

FINANCES
Avis sur retrait taxe d'assainissement

Rapporteur : Yves MARTELIN

Monsieur Yves MARTELIN informe le conseil qu'un propriétaire a adressé une réclamation concernant un rappel sur la taxe d'assainissement d'un montant de 2000 € émise en 2015 à son encontre pour un logement situé rue des Moulins.

Il est rappelé que la commune (ou le syndicat, puis la communauté de communes depuis le transfert de compétence) applique la taxe de raccordement à l'égout, auprès des propriétaires dont l'habitation est raccordée à l'assainissement collectif et qui ont obtenu une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, etc...).

Chaque redevable doit s'acquitter de la taxe de raccordement à l'égout :

- à la date où l'immeuble ou la maison fait l'objet d'un raccordement au réseau public d'assainissement ;
- à la date de fin des travaux en cas d'extension ne transformant pas l'usage initial du bâtiment;
- au moment du constat de l'augmentation de la production d'eaux usées, suite à des travaux d'aménagement (cuisine, salle de bain, sanitaires...)

Considérant que le titre émis faisait suite à la DP 0384511310039 déposée le 10/06/2013 et accordé par arrêté du 02/09/2013 pour l'aménagement d'un logement dans un bâtiment existant ;

Considérant que le bâtiment n'a pas fait l'objet de travaux de raccordement supplémentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : 21 Voix POUR 0 Voix CONTRE 1 ABSTENTION

- ↳ **DECIDE** d'accorder une remise gracieuse du titre n° 16 du 04/05/2015 de 2 000 € du budget annexe Assainissement
- ↳ **DIT** que la commune remboursera au pétitionnaire le montant des frais de banques appliqués sur son compte pour la gestion de l'opposition faite à tort sur présentation de la preuve du montant.
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Trésorier de rembourser au pétitionnaire les sommes déjà versées

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite les conseillers au tour de table pour les questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

M. Grausi, Maire :

- Je précise que l'ordre du jour était très court car nous venons de vivre un mois très compliqué puisque les services communaux ont été touchés par des cas de Covid-19 : Une première vague a touché les services administratifs avec deux cas positifs au variant anglais qui a nécessité la mise à l'isolement des personnels des bureaux et donc la fermeture de la mairie du 9 au 17/04/2021. Puis une deuxième vague qui a touché les services techniques avec un cas positif qui a nécessité la mise à l'isolement des personnels techniques et donc la fermeture du service du 20 au 27/04/2021.

Tout devrait rentrer dans l'ordre à partir de demain nous l'espérons.

- Je fais remarquer que les **services de la Gendarmerie** font d'une part des opérations de contrôles de vitesse sur la commune et d'autre part des vérifications du port du masque pour les personnes de plus de 11 ans. Je rappelle que le port du masque est obligatoire sur la commune, même s'il y a une tolérance pour les joggeurs et les sportifs. Il est nécessaire de porter le masque dès que vous sortez de chez vous, y compris pour aller chercher votre courrier dans la boîte aux lettres sur la voie publique au risque d'être verbalisé de 135 Euros, ce qui est arrivé à une habitante.
Pour répondre à Mme Sophie Garnier qui avait signalé la présence d'un quad blanc, la gendarmerie ne l'a pas encore remarqué mais elle y est attentive. Par contre la gendarmerie a fait un certain nombre de verbalisation concernant la vitesse excessive sur la commune.

Arrivée de Mme Aurélie LEROUX à 19 h 50.

- En ce qui concerne les **élections Départementales et Régionales** qui étaient initialement prévues les 13 et 20 juin 2021, elles ont été décalées par le gouvernement aux 20 et 27 juin 2021 en estimant qu'il y aurait plus de vaccinés et que ce serait moins dangereux.
Il faut savoir que nous allons devoir faire appel aux Jalioromains pour constituer les bureaux de vote. Nous n'avons pas encore les protocoles mais il va falloir du monde. Aujourd'hui sur les recommandations connues, les bureaux de votes devront être tenus en priorité, mais sans obligation pour le moment, par des personnes vaccinées... C'est donc assez paradoxale, mais on nous demande de mettre des personnes « âgées » ! Les personnes qui souhaiteraient tenir un bureau de vote seront prioritaires pour la vaccination et pourront se faire inscrire sur les listes de la mairie pour obtenir un rendez-vous de vaccination. Pour les personnes non vaccinées et souhaitant tenir un bureau de vote, il faudra faire un test avant et après.

Au niveau des lieux de vote, il est possible que nous déportions le bureau de vote situé au restaurant scolaire à la salle carrelée, avec l'accord de la Préfecture, car dans les préconisations, il nous est demandé de ne pas utiliser les locaux scolaires et restaurants scolaires comme bureaux de vote.

La particularité de ce vote, c'est que nous allons voter pour deux élections, les Départementales et les Régionales, il nous faudra donc normalement deux fois plus de monde pour tenir les bureaux de votes qui seront en nombre double pour chaque lieu.
Pour ce qui est des votes par procuration, un système très facilitant a été mis en place et nous allons vous mettre sur le site de la commune le lien d'accès sur le site du gouvernement. De mémoire, chaque votant pourra avoir 2 procurations.

Pour certaines communes, le changement de date des élections posent un problème car d'autres manifestations avaient été programmées. Pour nous, une manifestation importante : la Kermesse du Sou des Ecoles qui était programmée les 26 et 27 juin 2021.
La Présidente du Sou des Ecoles a donc été prévenue et elle rentrera en contact avec la Directrice de l'école pour savoir si la Kermesse est maintenue et dans quelles conditions. Il est probable que cette kermesse ait lieu sur un jour (le samedi) et non deux (samedi et dimanche) afin que les personnes souhaitant tenir les bureaux de vote puissent y participer.

Monsieur Thierry BEKHIT demande s'il y aura deux urnes avec deux bureaux de vote séparés ou deux urnes mais un seul bureau de vote par lieux de vote.
Monsieur Jérôme GRAUSI répond que pour l'instant nous n'avons pas d'information précise et que les deux hypothèses sont envisagées. En tout état de cause cela va être très compliqué de trouver autant de « bénévoles ». Il faut rappeler qu'il y a presque un maire sur deux qui ne voulaient pas que ces élections soient maintenues en juin.

Monsieur Yves MARTELIN, Adjoint à l'Urbanisme :

- Nous avançons bien sur l'OAP n° 2 et une réunion s'est tenue le 21 avril avec l'architecte conseil, une représentante de la DDT et les deux promoteurs. L'affaire suit son cours, les promoteurs ayant acceptés nos conditions.
- Le référé de Mme Besson a été rejeté. Mais le fait d'avoir établi le procès-verbal de constat d'infraction à l'urbanisme à l'encontre de ses voisins a fait bouger les choses puisque la remise en état initiale du terrain a commencé.
Monsieur Thierry BEKHIT fait remarquer que sur « le bon coin », le projet de la Girine pour 8 appartements, fait état d'une seule place privative de stationnement par habitation alors que sur le PLU il est précisé qu'au-delà de 50 m², c'est une place de stationnement en plus.
Monsieur Yves MARTELIN rassure Monsieur Bekhit en confirmant qu'il y aura bien deux places et que cela a bien été validé par la Communauté des Communes qui est en général pointilleuse sur les places de stationnement et les retournements.

Monsieur Jérôme GRAUSI fait un point travaux à la place de Monsieur David NESMOZ, adjoint aux travaux et sécurité :

- **Travaux quartier Le Port :** Les travaux devraient normalement commencer cette semaine. Nous avons fait une distribution boîtes aux lettres des habitants du quartier d'un flyer explicatif. La durée prévisible des travaux est de 14 semaines
- **Adressage :** Nous avons reçu de La Poste 93 pages de points de contrôle d'adresses à vérifier. Nous en avons déjà pointé les trois quarts et nous devrions terminer cette semaine.
Pour rappel, une numérotation métrique sera appliquée à toutes les habitations dans le cadre de l'arrivée de la fibre. Au mieux il n'y aura que le numéro qui changera, au pire se sera le numéro et le nom de la rue.
Pour cela, la commune sera aux côtés des personnes ayant des difficultés pour faire leur changement d'adresse via internet. La commune a fait le chiffrage pour le changement des plaques qui seront à la disposition des administrés.
En effet, nous avons l'obligation de renommer les rues portant un même nom (exemple Rue des Sables, Avenue des Sables, Chemin des Sables) et de nommer toutes les impasses comportant au moins 4 habitations.
On parle beaucoup de la fibre, mais ce travail d'adressage facilitera également la venue des secours.
Nous allons dans un premier temps, informer ceux pour lesquels le nom de la rue devra être changé en leur faisant une proposition de nom de rue mais la commune laissera la possibilité de faire des propositions aux riverains pour un autre nom de rue en fonction de l'historique du quartier...
A la question de la date butoir pour ce travail de dénomination des rues, Monsieur Jérôme GRAUSI répond que la commune s'est fixée la date du 31 mai.
Monsieur Thierry BEKHIT demande s'il sera possible de distribuer un livret aux habitants, leur indiquant tous les organismes à prévenir d leur changement d'adresse.
Monsieur Jérôme GRAUSI répond que la commune va travailler en deux temps :
Un premier temps par de la communication pour que les habitants trouvent leur nom de rue et dans un deuxième temps, nous allons communiquer par papier avec toutes les informations nécessaires (changement de carte grise, carte d'identité, ...) sachant qu'il y a des choses qui sont gratuites et d'autres payantes même si cela ne va pas chercher bien loin, comme par exemple pour une carte grise d'une voiture normale c'est un peu moins de 3 euros et ce coût sera à la charge des habitants.
Monsieur Sylvain KJAN demande si La Poste va jouer le jeu sur le transfert du courrier entre l'ancienne adresse et la nouvelle ?

Monsieur Jérôme GRAUSI répond qu'honnêtement le facteur va devoir s'y faire, et la poste commence à être rodée sur les changements d'adresses puisque toutes les communes travaillent sur ce sujet à cause de l'arrivée de la fibre.

Monsieur Stéphane REIX demande si La Poste a été questionnée sur le délai de mise à jour des GPS, en effet, les entreprises reçoivent pas mal de livraison par livreurs autres que les facteurs et j'ai peur qu'ils se perdent dans la commune.

Monsieur Jérôme GRAUSI réponds qu'effectivement il n'a pas pensé aux GPS mais qu'une fois que tout sera acté, la Poste a l'obligation de faire remonter un certain nombre d'informations, dont la cartographie Nous espérons donc que tout sera fait.... Mais tout va bien se passer, au pire donner son ancienne et nouvelle adresse aux livreurs le temps que les changements se fassent.

Monsieur Gaël DUHAMEL, Conseiller délégué à la jeunesse et aux Sports

Informe l'assemblée qu'un séjour aux Carroz d'Arache (Haute Savoie), dirigée par Sarah LOPES et deux animateurs, va se dérouler du 7 au 11 juillet 2021. Le groupe sera composé de 15 jeunes avec plusieurs activités qui seront mises en place autour de la montagne et de plus il y aura une piscine sur le logement. Les tarifs seront suivant le quotient familial, sur une moyenne de 400 euros. Une remise de minimum 50 euros à maximum 150 euros sera appliquée pour les jeunes travaillant actuellement sur les Chantiers Jeunes, en fonction du présentiel qu'il y aura eu sur tous les mercredis. Les jeunes des Chantiers Jeunes étant prioritaires, il restera 7 places.

Une communication par flyer sera diffusée mais pour le moment c'est encore un peu tôt car nous attendons d'avoir plus d'informations sur la situation sanitaire et savoir si nous pourrons partir à 100 %

Madame Karine HABLIZIG, Conseillère déléguée à la communication et l'information

- **L'application Politeia** : Nous sommes en train de remettre à jour l'actualité et nous vous invitons à la télécharger pour recevoir les notifications sur l'actualité institutionnelle. À propos de cette actualité, j'ai mis une annonce, un lien sur Politeia à propos de la gendarmerie de Crémieu qui peut être suivie sur une autre application (à condition de la télécharger) qui est « Panneau Pocket ». Ils ont par exemple mis une information sur le vote par procuration.

Monsieur Jérôme GRAUSI précise que la gendarmerie communique sur des informations qui concernent un large secteur (une vingtaine de communes) et il propose, pour ceux qui ne souhaitent pas télécharger cette application, de communiquer sur Politeia sur les informations de la gendarmerie qui concernent notre commune.

Madame Karine HABLIZIG informe que, toujours sur l'application Politeia, il y a une partie lorsqu'on regarde la photo de la Mairie ou il y a un cadre « Informations » qui en cliquant dessus permet d'obtenir d'autres informations. Cette rubrique est en cours de construction et je propose aux personnes qui ont téléchargées l'application Politeia de regarder et contribuer dans la boîte à idées.

Suite à un mail reçu aujourd'hui de Monsieur Stéphane REIX, j'ai une question pour l'opposition : Monsieur REIX demande à « disposer d'un espace réservé dans les supports numériques utilisés par la commune, à savoir le site de la mairie et son Facebook ». Nous sommes conscients que vous avez droit à une expression et je suppose également que vous savez que tout ce que nous mettons comme publication a pour but d'être objectif et institutionnel. Donc, on ne mentionne pas vos activités, des sites Facebook ou des sites politiques et nous voulons que ce mode perdure. Nous

sommes donc d'accord pour vous laisser une place mais nous garderons cet engagement.

Monsieur Stéphane REIX répond que c'est tout à fait dans l'esprit et nous nous engageons à respecter la charte que vous venez de citer et cela restera objectif et limité à la vie de la commune et à la vie du conseil municipal.

Madame Karine HABLIZIG invite donc l'opposition à adresser ses publications sur l'adresse mail de la mairie (contact@mairiestromaindejalionas.fr) et nous prendrons acte de cela. En effet nous avons également eu des demandes d'associations et nous voyons si nous publions sur Facebook, Instagram, sur le site internet, etc. Chaque réseau ayant un rôle.

Monsieur Thierry BEKHIT, Conseiller municipal

- Je reviens sur mon cheval de bataille qui est le PLUi car je ne voudrais pas qu'on l'oublie et qu'il soit réellement mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal puisqu'on arrive dans les limites, car autrement qui ne dit rien consent.

Monsieur Jérôme GRAUSI confirme que ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 25 mai, comme il s'y est engagé pendant la préparation et qu'on ait eu ou non la présentation par des membres de la CCBD.

Monsieur Thierry BEKHIT insiste en rappelant à l'assemblée que beaucoup de Maires se sont déjà exprimés sur ce sujet.

Monsieur Stéphane REIX, Conseiller municipal

- Regrette de constater, encore aujourd'hui, que quelqu'un sur le cours de la rivière a fait le nettoyage chez lui et a laissé partir au fil de l'eau, les joncs, les roseaux ... qu'il avait coupé et finalement tout se retrouve sur la place du village ... c'est dommage. Est-il possible de faire un rappel sur Politeia ou sur Facebook pour sensibiliser la population à l'environnement car malheureusement certaines personnes prennent la rivière pour une déchetterie. Je n'incrimine personne et je précise que les services techniques de la mairie passent et en ramassent mais c'est dommage de voir cela.

Monsieur Jérôme GRAUSI renchérit en disant qu'il n'y a pas que des déchets verts puisqu'on trouve également des masques, des canettes, des bouteilles... Nous avons dû annuler le nettoyage de printemps (qui était prévu le 10/04/2021) et on espère pouvoir le reporter dans le courant du mois de juin. Nous avons fait un sondage et il en ressort que Saint Romain de Jalionas est plutôt propre mais nous avons la pollution que toutes les communes de France subissent... En effet il est juste inadmissible de retrouver autant de masques, de canettes, de bouteilles de verre qui jonchent notre belle nature. Je ne me gênerais pas, pas en tant que Maire mais en tant qu'administré, à rappeler aux pollueurs pris sur le fait de ramasser leurs déchets. Un déchet se met à la poubelle. C'est un peu comme la vitesse et les véhicule à moteur sur la ViaRhôna... Si on arrive à mettre la main sur les personnes qui s'amuse à faire des rodéos, nous n'allons pas nous gêner. Bref, même si nous avons fait un rappel il n'y a pas longtemps sur les déchets, nous allons en refaire...

Monsieur Gaël DUHAMEL, pour revenir sur ce sujet, l'association de pêche avait nettoyé entièrement le Girondan (de mémoire à l'automne) et l'opération devait être renouvelée il y a trois semaines avec le service jeunesse mais cela a été annulé. Il est déplorable de voir tout ce qui s'est accumulé en si peu de temps.

Madame Corinne GEORGES dit qu'il y a également un souci du côté de Crémieu où il y a également beaucoup de déchets.

Monsieur Jérôme GRAUSI précise que vers l'ancien Liberty (entre Saint Romain et Crémieu), il y a un petit pont et beaucoup de déchets viennent de Crémieu c'est pourquoi il va falloir que l'on travaille avec la Commune de Crémieu

Monsieur Gil DESCAMPS, Conseiller municipal

- Informe l'assemblée que les travaux d'agrandissement de la station d'épuration sont terminés. L'inauguration se fera lorsque la crise sanitaire le permettra. Peut-être en juin ou juillet. Pour rappel, les travaux étaient de 5 millions d'Euros. La station est passée de 10 000 équivalents habitants à 20 000 équivalents habitants. Le raccordement de la commune de Chozeau est pratiquement terminé, ce qui nous mettra à environ 12 000 équivalents habitants donc il y a encore de la marge.

Monsieur Yoann MOLLARD, Conseiller municipal

- Nous venons d'apprendre aujourd'hui qu'il y a une campagne de test salivaire qui va être menée à l'école, probablement sur une journée, pour les élèves des classes maternelle au CM2. La date n'est pas encore arrêtée mais on peut déjà préciser que c'est facultatif et ce sont les parents qui diront s'ils souhaitent que leur(s) enfant(s) fasse(nt) le test salivaire à l'école. Nous ne savons pas encore si l'opération sera renouvelée.
- Monsieur Yoann MOLLARD revient sur des propos de Monsieur BEKHIT qu'il a pu lire concernant la demande de subvention qui a été faite pour les TBI. Vous avez dit, je vous cite : « que visiblement les vidéo projecteurs et les tableaux blancs interactifs réclamés par l'équipe enseignante n'avait plus d'intérêt alors qu'ils ont coûtés fort cher à la commune ». J'aimerais rétablir la vérité car, vous n'êtes certainement pas venu depuis un petit moment à l'école et je vous assure que ces vidéo projecteurs dont vous parlez sont utilisés quotidiennement par l'équipe enseignante. Donc ce n'est pas un caprice d'enseignants d'avoir demandé cela et l'investissement fait par la commune a déjà été largement amorti. Si je prends l'exemple de ma classe, le vidéoprojecteur fonctionne quasiment 2 heures par jours minimum. Donc ce que nous demandons, c'est un matériel complètement différent qui se déplacera de classe en classe et nous pourrons faire d'autres choses car au jour d'aujourd'hui, l'interactivité avec le matériel que l'on possède n'est pas très bonne puisqu'on n'a pas un wifi qui fonctionne très bien mais en tout cas les vidéo projecteurs fonctionnent quotidiennement. Monsieur Thierry BEKHIT répond que c'était une réflexion de sa part et qu'il a le droit d'avoir ses idées et de les exposer. J'ai tout de même le droit de m'interroger sur les investissements au niveau de l'informatique qui ont été faits et qui vont être faits et d'ailleurs nous avons voté pour les subventions.

Monsieur Jérôme GRAUSI, maire, avant que Madame Sylvie DECHANOZ ne prenne la parole, a omis de parler du Centre éphémère de vaccination qui s'est tenu mardi il y a quinze jours.

Ce centre de vaccination éphémère s'est tenu à Pont de Chérury, en collaboration avec les deux communautés des Communes (la LYSED, représentée par Monsieur Gérard DEZEMPTTE et la CCBD, représentée par Monsieur Jean-Yves BRENIER) et grâce à la CPTS (c'est comme une communauté de communes de la santé) et dont le Président est le pharmacien de la pharmacie PINEL à Pont de Chérury avec qui il a bien évidemment échangé. Les Vice-Présidents sont des médecins (Docteur VALLE et Docteur FOSSIER de Tignieu et le Docteur DERMER de Crémieu qui nous aident dans notre recherche. Il y avait également Madame la Députée Cendra MOTIN et Madame la Sous-Préfète Madame Caroline GADOU. J'ai pu échanger sur notre manque crucial de médecin et on va se revoir rapidement car il y a peut-être une autre possibilité pour essayer d'avoir un médecin plus rapidement car nous avons essayé de faire venir des médecins étrangers mais ils sont tous réquisitionnés dans leur pays à cause de la Covid.

Il est prévu de renouveler l'opération du centre éphémère de vaccination qui a eu une très bonne organisation.

Madame Sylvie DECHANOZ, précise que ce centre éphémère devrait devenir un centre pérenne puisque tous les accords ont été donnés. Le 11 mai il y aura la deuxième injection et puis il va y avoir un centre pérenne sur Pont de Chérury avec des médecins et des infirmières qui sont en train de regarder les plannings pour courant mai.

Monsieur Jérôme GRAUSI ajoute qu'il a pu rencontrer l'ensemble des personnels des professions médicales pour leur parler de notre recherche de médecin sur la commune.

Pour terminer, la distribution d'un questionnaire complètement anonyme pour savoir si vous avez ou non un médecin traitant, si vous êtes atteint de maladies graves et un certain nombre de questions sera distribué début mai. Vos réponses seront importantes puisque nous souhaitons utiliser les résultats pour avoir plus de poids pour le courrier que nous enverrons début juin à l'ARS afin de passer en zone prioritaire.

Madame Sylvie DECHANOZ, Adjointe au CCAS

- Quatre personnes de Saint Romain de Jalionas ont aidé le centre de vaccination éphémère de Pont de Chérury en accueillant les personnes et en les aidant à remplir leur dossier. Lorsque le centre sera pérenne, nous aurons besoin de bénévoles pour aller aider.
- Quant au centre de Montalieu dont nous dépendons et qui a des doses réservées pour les habitants de la communauté de communes, nous continuons à prendre les inscriptions en Mairie pour leur transmettre. Dans la semaine qui suit, Montalieu recontacte les inscrits pour leur fixer un rendez-vous. Il faut savoir qu'ils ont augmenté leurs doses (de 700 ils sont passés à 1100) et ils ont fermé au niveau de la maison de santé mais ont ouvert à la salle Ninon Vallin depuis lundi.
- Pour rappel, la vaccination a été étendue à d'autres personnes comme les personnels travaillant au contact avec des enfants, des personnes à partir de 55 ans qui normalement devraient se faire vacciner au SDIS à Fontaine ce qui fait loin donc on prend aussi les inscriptions à la mairie pour ces personnes qui peuvent être vaccinées à Montalieu. Une fois que le centre de Pont de Chérury sera ouvert, nous espérons pouvoir adresser les inscrits sur ce centre plutôt qu'à Montalieu.
- Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, n'oubliez pas que nous avons un mini bus qui peut vous accompagner. Sachez aussi que vous avez droit à un bon de transport délivré par votre médecin qui permet une prise en charge d'une partie des frais pour aller vous faire vacciner.

Monsieur Nicolas ROMANOTTO, Adjoint Vie associative :

- Adresse une réflexion à Monsieur Thierry BEKHIT et la liste qu'il représente : Lorsque vous citez l'article 2121-13 du CGCT qui concerne votre droit à être informé... Ce que je trouve fort de café pour une équipe sortante qui n'a pas fait de passation à une équipe entrante... Mais également la surprise que vous vous opposiez à la délibération concernant la non reconduction du bail rural à l'EARL des Platanes. Il faut savoir qu'au travers de ce refus vous privez la commune de toute permission de disposer de la parcelle pour d'éventuelles autres activités et ressources financières. Ce qui me choque le plus c'est que vous avez eu connaissance de ce projet puisque tout ce qui concerne ces parcelles, vous en êtes à l'origine lors de votre mandat puisqu'il s'agit de l'extension de la carrière. Il y a une réflexion sur ce sujet et ce soir la réflexion va être plus que perturbée et il sera difficile de trouver de nouvelles ressources financières.
- Monsieur Thierry BEKHIT répond ce qu'il a déjà dit en début de séance, en l'occurrence qu'il faut une cause réelle pour pouvoir enlever un bail à un agriculteur et en fin de compte aujourd'hui il n'y a rien de travaillé... Aujourd'hui moi ce que j'aimerais c'est que l'on soit informé en temps et en heures... Sur le fonds on ne votera peut-être pas contre mais nous ne voulons pas être mis devant le fait accompli. Les

carrières ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elles existent et cela fait un an que vous êtes aux commandes donc on n'attend pas la veille pour le lendemain.

- Monsieur Jérôme GRAUSI rappelle que c'est la notification du jugement qui a transformé le bail précaire en bail de fermage. De toute façon j'ai prévu de voir demain l'agriculteur.. cela ne changera pas grand-chose peut être mais c'est sûr que c'est dommage pour la commune parce qu'on va travailler sur tout ce qui compte en recette pour la commune et cette délibération aurait pu permettre d'avancer en sachant que nous avions prévu de présenter le mois prochain ce qu'on avait envisagé de faire et là tout tombe à l'eau on sera hors délais
- Madame Corinne GEORGES interroge Monsieur Thierry BEKHIT sur le fait qu'en 2016 il y avait eu un projet de fortage et qu'en 2019 il y a eu un avenant sachant que la commune aurait pu réfléchir autrement.
- Monsieur Thierry BEKHIT répond que l'avenant était du fait de la Commune de Tignieu qui avait lancé un projet pour pouvoir faire une modification de son PLU
- Madame Corinne GEORGES pense qu'il aurait mieux valu attendre que le contrat soit caduc et de refaire quelque chose de plus pertinent pour la commune.
- Monsieur Thierry BEKHIT dit que concernant les carrières, il ne faut pas se lancer à la légère sur les contrats car ce sont des contrats de 20 à 30 ans... C'est vrai que c'est une manne financière dont on a du mal à se passer aujourd'hui par rapport aux baisses des dotations de l'État mais il ne faut pas oublier que l'on s'engage pour une longue durée. Je vous rappelle que sur la carrière des Sambètes il reste encore 18 ans de contrat de fortage dessus.
- Monsieur Nicolas ROMANOTTO dit qu'en recherchant dans les archives il a été retrouvé des informations concernant l'indice de révision et soit dit en passant la commune s'était fait avoir, mais il n'a pas été révisé depuis 2016.
- Monsieur Thierry BEKHIT dit qu'il suivait son cours normalement mais qu'il n'a jamais été augmenté parce que la carrière n'était pas exploitée mais que le jour où ils allaient reprendre l'indice serait réactualisé (indexé) puisqu'il est basé sur le tonnage d'exploitation.
- Monsieur Jérôme GRAUSI revient sur cette délibération de dernière minute car pour relancer les projets sur cette parcelle il a fallu beaucoup de temps, de rencontres, pour se mettre d'accord puisque d'un côté il y a les carriers et d'un autre Soléa. Nous avons été sollicité mais nous ne sommes pas des bêtises oui oui et c'était cela le travail du prochain conseil, c'était de vous exposer les travaux un peu dur de négociation pour ne pas repartir sur ce contrat de fortage défavorable mais avec des chiffres supérieurs in fine pour notre commune. Tout est arrivé à la dernière minute. Une commune doit trouver des recettes, sa première ressource étant les recettes fiscales et on arrive dans une nébuleuse au niveau des recettes fiscales, même si aujourd'hui on nous dit qu'il y a des compensations, mais pendant combien de temps... Les carrières, c'est problématique pour une commune car ça fait du bruit, ça fait du passage... par contre ça fait aussi des recettes. On a dans des communes avoisinantes qui n'ont pas de carrières mais des panneaux photovoltaïques sauf que pour un même dimensionnement la rentrée d'argent est de 15 à vingt fois moins... Donc l'objectif pour nous c'était un contrat de fortage, même si rien n'est signé aujourd'hui. Il y aura peut-être d'autres solutions et je rencontrerais demain l'agriculteur, comme je l'ai dit. Pour ceux qui ne connaissent pas, nous parlons des terrains qui sont situés à la sortie de Saint Romain de Jalionas en allant vers Lidl sur la droite. Ces terrains sont situés sur la commune de Tignieu mais appartiennent à la commune de Saint Romain de Jalionas.

- Monsieur Thierry BEKHIT dit qu'il y a d'autres solutions que les carrières puisqu'il y a l'agrandissement de la zone d'activité de Tignieu et pour les carrières vous aurez la possibilité sur les Sambètes.
- Monsieur Jérôme GRAUSI dit qu'au niveau de cette extension, suite à un entretien avec Monsieur SBAFFE, Maire de Tignieu, le SCOT leur dit que l'extension entre Midas et QNI est déjà trop importante et ce qui est sur la droite ne sera pas en extension avant 2040. Concernant la zone des Sambètes, qui est de compétence communautaire, il nous a été dit que ce ne sera pas possible avant 2026 / 2027 car il y a d'autres zones d'activités à mettre en avant sur d'autres communes.
- Monsieur Thierry BEKHIT dit qu'il faut en tout état de cause préserver ces terrains pour une future extension...
- Monsieur Nicolas ROMANOTTO tient à préciser que de par la décision de ce soir de ne pas ajouter cette délibération, la commune se prive de rentrée d'argent conséquente.
- Monsieur Thierry BEKHIT rajoute que, même si nous sommes des conseillers de l'opposition, nous ne sommes pas là pour valider sans comprendre, nous ne sommes pas là dans une chambre d'enregistrement. Je veux bien que l'on débattenne mais avec les informations.
- Monsieur Nicolas ROMANOTTO dit que l'opposition était aux commandes avant et que les interlocuteurs sont les mêmes pour le contrat de forage et que donc l'information vous l'aviez. Pour nous la majorité, l'ensemble des pré-conseils qui ont été faits, puisqu'on en fait également sans votre présence, et l'ensemble des gens ont été informés en tout cas de cette réflexion.
- Monsieur Thierry BEKHIT dit que c'est peut-être l'erreur que vous avez fait de ne pas nous informer puisque le CGCT le prévoit.
- Monsieur Pietro DI CICCIO demande à Monsieur Jérôme GRAUSI s'il ne serait pas possible de passer la délibération ce soir sans l'accord de l'opposition. On peut passer outre puisqu'on est pris par le temps.
- Monsieur Jérôme GRAUSI répond que ce n'est pas notre façon de faire et je ne passerais pas outre et encore moins s'il y a un article de Loi.
- Monsieur Stéphane REIX dit que lorsqu'on reviendra plus tard sur ce sujet, il faudra aussi se pencher sur le volet environnemental. La précédente mandature lors d'au moins trois réunions de travail et un conseil municipal s'était beaucoup interrogé sur l'extension d'une carrière et malgré la recette financière de 120 000 euros, le conseil avait considéré que le volet environnemental était plus important que le volet financier... Et moi je suis surpris que ce volet environnemental soit complètement absent de votre présentation... vous jouez sur la corde sensible de la perte des emplois mais pas du tout de l'environnement... une carrière c'est 30 ans de camions, de poussières et encore un trou pour 10 à 15 ans.
- Monsieur Jérôme GRAUSI revient sur le réaménagement de la carrière des Sambètes qui est juste catastrophique
- Monsieur Nicolas ROMANOTTO ajoute que la réhabilitation de la carrière à tout de même laissé un pont en béton Donc question environnement....
- Monsieur Thierry BEKHIT dit que pour la réhabilitation de la carrière des Sambètes, nous étions accompagnés par Monsieur Quesada de Lo Parvi qui avait donné son accord, avec deux tiers de la carrière mise en ENS puisque la faune et la flore y sont déjà installés avec des espèces assez remarquables
- Madame Aurélie LEROUX revient sur le côté financier en disant que la commune a vécu avec les ressources des carrières et cela a permis de soulager le fonctionnement et comme j'insiste souvent, le fonctionnement est un réel souci au niveau de la commune et nous ni sommes strictement pour rien puisqu'on hérite de cette situation

et au jour d'aujourd'hui nous essayons de travailler pour alléger ces dépenses de fonctionnement et là j'ai du mal à voir où vous voyez l'avenir

- Monsieur Thierry BEKHIT se justifie à nouveau en disant que ce soir les carrières ou les rentrées d'argent n'ont pas été rejetées, mais le manque ou l'absence d'information sur les dossiers à voter, donc informez nous et vous verrez que nous irons dans votre sens si c'est pour le bien de la commune. Nous sommes aussi conseillers municipaux, ce n'est pas parce que nous sommes dans la minorité que nous sommes des sous conseillers... monsieur ROMANOTTO vient de nous dire que vous aviez fait des informations avant sans nous.
- Madame Corinne GEORGES redit qu'au départ la commune ne voulait pas refaire ce contrat de fortage mais les carriers nous ont convaincu de le faire du fait qu'il y avait un contrat de fortage qui nous lie à une société et cette société nous a bien fait comprendre qu'il existe une délibération qui nous liait et que si le PLU de Tigneu bouge, automatiquement ça se poursuit.
- Monsieur Thierry BEKHIT dit que le contrat est cassé d'office puisque le PLU de Tigneu a été retoqué et en plus la cessation de bail que j'avais lancé avec le bail précaire a aussi été annulé.
- Monsieur Jérôme GRAUSI dit encore une fois qu'il n'y a pas de sous conseillers, nous représentons tous la commune et encore une fois s'il y a un souci vous pouvez m'appeler ou venir me voir dans mon bureau.

Monsieur Jérôme GRAUSI, Maire

Lève la séance à 21 h 18 en rappelant que le prochain conseil municipal aura lieu **le mardi 25 mai 2021 à 19 h 30** et d'ici-là, la situation sanitaire étant ce qu'elle est, ne relâcher pas votre attention.

Saint Romain de Jalionas, le 21 avril 2021

**Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil Municipal
de Saint Romain de Jalionas I**

38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Je vous remercie de bien vouloir assister à la réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le

MARDI 27 AVRIL 2021 à 19 H 30
Salle Carrelée de St Romain de Jalionas

Retransmission en direct sur la page Facebook de la mairie

La séance, conformément au II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, se tient, sans public, les débats étant accessibles en direct au public de manière électronique.

Ordre du jour : Voir document au dos de la présente

Recevez, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Jérôme GRAUSI



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 AVRIL 2021 à 19 H 30

Retransmission en direct sur la page Facebook de la mairie

La séance, conformément au II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, se tient, sans public, les débats étant accessibles en direct au public de manière électronique.

- Approbation compte rendu séance du 29 mars 2021
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le conseil municipal par délibération n° 2020-032 en date du 22 juin 2020
 - o **Décision n° 2021-03 du 16/04/2021**

ORDRE DU JOUR : DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION :

2021-036. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à une démission

RESSOURCES HUMAINES

2021-037. Contrats Jeunes été 2021

FINANCES

2021-038. Remise gracieuse sur taxe d'assainissement de 2015

QUESTIONS DIVERSES

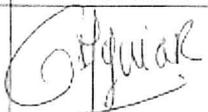
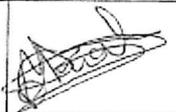
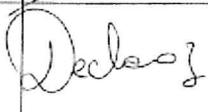
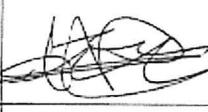
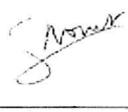
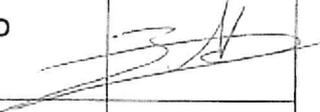
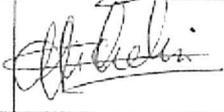
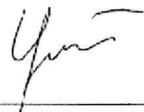
Le Maire,
Jérôme GRAUSI

Date de convocation :	le 21/04/2021
Date d'affichage :	le 21/04/2021

REPERTOIRE DE LA SEANCE

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
27/04/2021	0	2021-000	DECISION	<u>Décision n° 2021-03 du 16/04/2021</u> : Remboursements d'assurances pour toiture école	89
27/04/2021	1	2021-036	ADMINISTRATION	Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à démission de J. Torres	90
27/04/2021	2	2021-037	RESSOURCES HUMAINES	Contrats à durée déterminée pour des jeunes pendant l'été 2021 pour remplacement aux services techniques	92
27/04/2021	3	2021-038	FINANCES	Avis sur retrait taxe d'assainissement	93

EMARGEMENTS

Nom et Prénom des CONSEILLERS	Signatures ou Pouvoir à	Nom et Prénom des CONSEILLERS	Signatures ou Pouvoir à
AGUIAR Géraldine		HABLIZIG Karine	
BEKHIT Thierry		KJAN Sylvain	
BELMONTE Sophie		LEROUX Aurélie	
DECHANOZ Sylvie		MARTELIN Yves	
DESCAMPS Gil		MOLLARD Yoann	
DEVELAY Fabienne		NESMOZ David	Pouvoir à G. Duhamel
DI CIOCCIO Pietro		NOUET Sylviane	
DUHAMEL Gaël		REIX Stéphane	
FRANCO Maëlle		ROMANOTTO Nicolas	
GARNIER-MICHELIN Sophie		SAETERO Soledad	Pouvoir à Y. Martelin
GEORGES Corinne		TIRANNO Gina	
GRAUSI Jérôme			

Secrétaire de Séance : Yves Martelin